

LISTE DE CONTRÔLE DES MEILLEURES PRATIQUES

Pour les contrôles de routine des laveurs d'yeux et des douches de sécurité raccordés au réseau

1. Inspection du site

- 1.1. Le passage vers l'équipement d'urgence est-il libre de tout obstacle ?
- 1.2. Les équipements d'urgence sont-ils clairement désignés par une signalisation très visible ?
- 1.3. L'équipement d'urgence est-il éloigné des risques électriques ou d'autres dangers qui pourraient rendre son utilisation dangereuse ?

2. Inspection générale de l'équipement

- 2.1. L'équipement de sécurité est-il propre et libre de tout débris ?
- 2.2. Les tuyauteries sont-elles intactes, sans pièces cassées ni dommages visibles ?
- 2.3. L'équipement de sécurité est-il en bon état, sans aucune fuite ?
- 2.4. Les buses du laveur d'yeux sont-elles protégées contre les contaminants en suspension dans l'air ?
- 2.5. L'actionneur est-il bien visible et facile d'accès ?
- 2.6. La plaquette de contrôle est-elle présente et à jour ?

3. Inspection du débit d'eau

- 3.1. L'eau coule-t-elle propre et claire ?
- 3.2. L'écoulement de l'eau commence-t-il dans un délai d'une seconde ou moins après l'activation ?
- 3.3. Le plein débit d'eau est-il atteint en trois secondes ?
- 3.4. La vanne reste-t-elle ouverte après l'activation sans intervention manuelle ?
- 3.5. L'équipement d'urgence est-il capable de fournir le débit d'eau requis pendant 15 minutes complètes ?
- 3.6. Le cas échéant : La température de l'eau est-elle maintenue entre 15 et 37°C, idéalement entre 20 et 25° ?

4. Exigences spécifiques à la douche de sécurité

- 4.1. La douche de sécurité débite-t-elle au moins 60 litres par minute, ou plus selon sa classe (voir la plaque signalétique pour les spécificités de la classe) ?
- 4.2. L'écoulement est-il uniformément réparti empreinte de référence ?

5. Exigences spécifiques au laveur d'yeux

- 5.1. Le couvercle du laveur d'yeux s'ouvre-t-il automatiquement lors de l'activation ?
- 5.2. Le laveur d'yeux débite-t-il au moins 6 litres par minute ?
- 5.3. La hauteur du jet d'eau est-elle comprise entre 100 et 300 mm de la buse avant de retomber ?
- 5.4. Le laveur d'yeux délivre-t-il un débit contrôlé et non blessant ?
- 5.5. Le laveur d'yeux permet-il de rincer les deux yeux simultanément ?
- 5.6. L'espace autour du laveur d'yeux permet-il de maintenir les yeux ouverts en écartant les paupières avec les doigts en se penchant en avant pour le rinçage ?

6. Exigences spécifiques à la douche de sécurité combinée

- 6.1. La douche combinée répond-elle à toutes les exigences d'une douche de sécurité (chapitre 4) ?
- 6.2. La douche combinée répond-elle à toutes les exigences d'un laveur d'yeux (chapitre 5) ?
- 6.3. La douche combinée maintient-elle les débits requis lorsque la douche corporelle et le laveur d'yeux sont activés simultanément ?

7. Finalisation des tests de contrôle

- 7.1. Le rapport de tests est-il complété ?
- 7.2. Les problèmes identifiés ont-ils été rapportés immédiatement ?
- 7.3. Les écoulements d'eau ont-ils été nettoyés pour prévenir les risques de glissade ?



Haws EMEA

Au service des clients en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

Bachweg 3
3400 Burgdorf
Switzerland

+41 34 420 60 00
info@haws.ch
www.haws.ch

